

## **Communiqué**

### **Tarifs postaux DOM TOM**

### **Pour que cesse l'injustice**

L'État et La Poste sont en train de finaliser le contrat d'entreprise qui les lie autour des missions de service public de La Poste, de ses objectifs de qualité de service et des compensations financières qui peuvent en découler.

Depuis quatre ans, le ministère de l'économie organise des échanges autour de ce sujet au sein d'un comité composé d'élus locaux, d'associations de consommateurs, de syndicats de La Poste et de représentants de l'État.

Le prochain comité se tiendra le 7 novembre et à cette occasion, la fédération SUD PTT, le Conseil Représentatif des Associations Noires, Sortir du Colonialisme et la fédération Droit au Logement entendent porter au débat la question de la différence de tarification entre l'hexagone et les territoires outremer.

Pour nos organisations, il y existe une grande injustice puisque la péréquation tarifaire qui existe pour un colis expédié de Paris vers Perpignan ou vers Levallois n'est pas appliquée quand il s'agit de l'outremer.

La consultation des tarifs 2017 est ainsi édifiante quand on considère l'hexagone et les deux grandes zones définies :

ZoneOM1: Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

ZoneOM2: Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques Françaises (T.A.A.F)

Colissimo France	France métropolitaine	Zone OM 1	Zone OM 2
1 kg	7,50 €	13,90 €	16,60 €
10 kg	18,90 €	45,50 €	96,00 €

Notre message est clair, il n'est pas possible de maintenir une telle différence de traitement, il n'y a pas de populations de seconde zone. L'injustice doit cesser dès la signature du contrat d'entreprise 2018 - 2022.

Nous nous sommes adressés au ministère de l'économie en ce sens et mènerons campagne pour que la péréquation sur les tarifs postaux soit une réalité pour toutes les populations dans l'hexagone et d'outremer.

En PJ la lettre adressée au ministère de l'économie et à la direction de La Poste

Fédération SUD PTT, le CRAN, Sortir du Colonialisme et le DAL

M Bruno Lemaire  
Ministre de l'économie et des finances  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS

Paris le 27 octobre 2017

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat d'entreprise entre l'État et La Poste, la fédération SUD PTT, le Conseil Représentatif des Associations Noires, Sortir du Colonialisme et Droit au Logement demandent à ce que soit inscrite en terme d'évolution du service universel la clause suivante :

- Que la péréquation tarifaire qui est la règle dans l'hexagone s'applique aussi pour tous les envois relevant du service universel vers tous les territoires outremer.

Nous considérons en effet qu'il n'est plus admissible que les populations vivant outremer ainsi que leurs proches de l'hexagone fassent l'objet d'une sur-tarifification des envois postaux, notamment les colis, vers et depuis les territoires en question.

Nous considérons que cette situation qui ne fait quasiment pas débat depuis des décennies est discriminatoire et pourrait même entraîner des réparations.

Avec notre parfaite considération

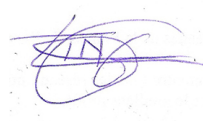
Pour SUD PTT  
Nicolas  
GALEPIDES

25 27 rue des  
Envièges  
75020 PARIS



Pour le CRAN  
Louis-George  
TIN

8, rue du  
général Renault  
75011 PARIS



Pour Sortir du  
Colonialisme  
Patrick Farbiaz

21 rue Voltaire  
75011 PARIS



Pour la fédération DAL  
Jean-Baptiste Eyraud

29 avenue  
Ledru Rollin  
75012 PARIS



*Copies : direction de La Poste, DG entreprises*